

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTENCE

Remarques préliminaires

La Conférence annuelle des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue du 19 au 21 juin 2008, à l'Assemblée de la République, à Lisbonne. Les Présidents ou leurs représentants de 37 chambres parlementaires des 27 États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, ainsi que le Président de la Commission européenne, le Premier ministre du Portugal et le Vice-président du Parlement européen ont pris part à la Conférence. Les Présidents de deux des pays candidats ont également participé. Le Président du Parlement portugais, Jaime Gama, a présidé les débats.

Pour la première fois, la Conférence des Présidents a été divisée en deux parties. La première partie a été expressément consacrée aux Présidents des Parlements des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, afin de permettre un échange de points de vue direct, dans une ambiance informelle. La deuxième partie, selon le format traditionnel de la Conférence, a permis aux Présidents de discuter les présentations sur les différents points à l'ordre du jour: Le processus de ratification du Traité de Lisbonne; Le Renforcement de la Construction européenne: nouvelles responsabilités des parlements nationaux et partenariat avec le Parlement européen; La participation des femmes à la vie politique; Nouvelles fonctionnalités de l'IPEX; Conclusions des Groupes de Travail (Coopération interparlementaire et Assistance aux nouvelles démocraties émergentes); Défis et priorités de l'agenda européen; et Conclusions et clôture de la Conférence.

Le débat informel sur le processus de ratification du Traité de Lisbonne a été ouvert par le Président de l'Assemblée de la République, Jaime Gama, qui a permis aux Présidents de débattre le thème.

Le point du jour concernant "Le renforcement de la Construction européenne: nouvelles responsabilités des parlements nationaux et partenariat avec le Parlement européen" a été abordé par les orateurs suivants: le Président de l'Assemblée de la République, Jaime Gama; le Président de l'Assemblée nationale de la Slovénie, France Cukjati; et le Vice-président du Parlement européen, Manuel dos Santos.

Le thème concernant "La participation des femmes à la vie politique" a été introduit par la Présidente du Parlement autrichien, Barbara Prammer, et accompagné par les co-oratrices suivantes: la Présidente du Parlement estonien, Ene Ergma; la Présidente du Parlement

hongrois, Katalin Szili; et la Présidente de la Chambre des Représentants des Pays-Bas, Gerdi Verbeet.

Le Président du Parlement danois, Thor Pedersen, a présenté les nouvelles fonctionnalités de l'IPEX.

Le sujet concernant les Conclusions des Groupes de Travail – Coopération interparlementaire et Assistance aux nouvelles démocraties émergentes – a été abordé par le Président de l'Assemblée de la République, Jaime Gama. À l'issue de cette présentation, les nouvelles Lignes directrices sur la Coopération interparlementaire dans l'Union européenne ont été adoptées par consensus.

Le dernier point de l'ordre du jour "Défis et priorités de l'agenda européen" a été présenté par le Premier ministre portugais, José Sócrates; le Président de l'Assemblée nationale de France, Bernard Accoyer; et le Président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso.

Les conclusions et la clôture de la Conférence ont été conduites par le Président de l'Assemblée de la République, Jaime Gama.

Conclusions de la Présidence

Relativement à la première partie de la Conférence – réunion informelle – les Présidents ont eu l'occasion de discuter activement **le processus de ratification du Traité de Lisbonne**.

La première réunion informelle¹ entre les Présidents des Parlements des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen a permis aux Présidents d'échanger leurs points de vue sur ce sujet.

Les Présidents ont échangé leurs points de vue sur la situation actuelle du processus de ratification du Traité de Lisbonne, soulignant la nécessité d'une approche commune pour définir le futur de l'Union européenne, démontrant le respect dû à la position irlandaise et insistant sur le rôle des parlements nationaux dans le développement de la relation avec l'Union européenne et les citoyens.

¹ Cette partie de la réunion a été consacrée aux Présidents des Parlements de l'Union européenne, selon un format 1+1, i.e., un seul Président et un seul membre du personnel (Secrétaire-général ou un conseiller).

Les Présidents ont exprimé le souhait de voir le processus de ratification poursuivi dans les autres pays, afin de pouvoir, en temps voulu et à travers le dialogue diplomatique, compléter le mécanisme de ratification et concrétiser l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, ainsi que, simultanément, préserver et renforcer toutes les autres priorités de l'agenda européen.

Les Présidents ont considéré que les résultats de cet exercice – réunion informelle – ont été importants, étant donné qu'ils ont eu l'occasion d'exprimer et d'échanger directement leurs opinions sur les principaux points figurant actuellement aux agendas européen et mondial. Ils ont, pour cette raison, décidé d'adopter la même méthodologie dans leurs réunions futures.

Le Renforcement de la Construction européenne: nouvelles responsabilités des parlements nationaux et partenariat avec le Parlement européen.

Les Présidents se réjouissent d'un rôle renforcé des parlements nationaux en ce qui concerne les affaires communautaires, aussi bien au niveau communautaire que national, dans la mesure où celui-ci permet une participation renforcée au processus décisionnel de l'UE, soulignant, toutefois, qu'il incombe aux parlements nationaux, seuls ou conjointement, de garantir la pleine utilisation de leurs droits, en vue de servir au mieux l'intérêt des citoyens.

Considérant le Traité de Lisbonne, «*Les Parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union*» (Article 12 du TUE), il s'agit «*d'encourager une participation accrue des Parlements nationaux aux activités de l'Union européenne*» (PRPN) et «*de renforcer leur capacité à exprimer leur point de vue*» (PRPN).

Les nouvelles responsabilités des parlements nationaux découlant du Traité de Lisbonne ont été présentées comme suit:

1. Un accès plus large à l'information;
2. La participation aux procédures d'information/de communication/de notification de l'UE;
3. La participation aux mécanismes d'évaluation et de contrôle (e.g. Europol et Eurojust);
4. La surveillance du respect du principe de subsidiarité (délai de huit semaines prévu pour le mécanisme d'alerte précoce);
5. La coopération interparlementaire.

Les développements récents concernant les parlements nationaux, notamment le mécanisme de transmission des propositions de la Commission européenne aux parlements nationaux, ont non seulement permis de renforcer leur rôle au niveau de la

culture institutionnelle européenne, mais aussi de mettre en place leurs propres systèmes de contrôle nationaux en matière de propositions – législatives ou non législatives – communautaires, et, par conséquent, de rendre plus effective la collaboration entre les parlements nationaux – surtout par le biais de l'IPEX, de la COSAC et des représentants permanents des parlements nationaux à Bruxelles – en vue d'atteindre des objectifs communs.

Les Présidents encouragent la Commission européenne à poursuivre le processus de transmission des propositions et des documents de consultation aux parlements nationaux et saluent l'engagement de la Commission à répondre aux questions soumises par les parlements nationaux (en conséquence de leurs efforts en matière de contrôle) et à prendre en compte leurs points de vue dans la formulation de ses politiques futures.

Les Présidents se réjouiraient d'une participation plus directe des citoyens européens au processus décisionnel de l'Union européenne, notamment à travers leurs représentants directs dans les parlements nationaux, et estiment que le rôle accru du Parlement européen en tant que co-législateur, comme le prévoit le Traité de Lisbonne, peut également contribuer à une plus grande transparence et légitimité démocratique des décisions prises au niveau de l'UE.

Les Présidents ont discuté la proposition des Présidents des Parlements de la Slovénie et de l'Italie de créer un groupe de travail concernant la mise en œuvre des dispositions relatives au rôle des parlements nationaux figurant dans le Traité de Lisbonne. Dans la mesure où la COSAC a déjà créé un groupe de travail sur un sujet similaire, la Conférence des Présidents portera sa réflexion sur les conclusions présentées par le groupe de travail de la COSAC dans le cadre des Lignes directrices de la Haye révisées.

Les Présidents, tenant compte du travail du groupe de travail de la COSAC, considèrent qu'il serait approprié de commencer une réflexion commune concernant les critères et procédures de mise en œuvre des nouveaux pouvoirs conférés aux parlements nationaux par le Traité de Lisbonne, afin qu'ils puissent être mis en œuvre dès que l'avancement du processus de ratification le permettra. Pour ce faire, ils espèrent qu'un dialogue productif concernant ces questions pourra être établi avec les Institutions européennes.

Les Présidents ont pris note de la proposition du Président de l'Assemblée nationale française d'engager, pour les pays qui le souhaitent, la mise en œuvre anticipée des dispositions du Traité de Lisbonne, qui donnent des pouvoirs aux parlements nationaux, et l'ont invité à présenter des suggestions en ce sens lors de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, à Paris.

Les Présidents ont invité les trois Présidences – française, tchèque et suédoise – à joindre leurs efforts afin de contribuer à l’amélioration des méthodes de travail pour le développement de la coopération entre les parlements dans l’Union européenne.

Les Présidents ont également pris note de la proposition du Président du Parlement portugais concernant l’idée d’un changement quant à la périodicité de la Conférence, qui se tiendrait tous les six mois, en vue de suivre le rythme de la Présidence de l’UE.

Participation des femmes à la vie politique

Lors de la préparation de la Conférence des Présidents des Parlements de l’Union Européenne, l’Assemblée de la République a élaboré un questionnaire ayant pour thème la “Participation des femmes à la vie politique”, afin d’évaluer le niveau quantitatif et qualitatif de la participation des femmes à la vie politique dans les États membres, au Parlement européen et dans les pays candidats, au cours des deux dernières législatures. Tous les parlements ont répondu au questionnaire.

Les Présidents ont conclu que, malgré le fait que l’Europe est internationalement à l’avant-garde en termes de participation des femmes dans le processus décisionnel politique, il y a encore un long chemin à parcourir. La représentation des femmes dans les positions politiques dirigeantes doit être renforcée. L’égalité des genres doit être un objectif en conformité avec les politiques établies dans la feuille de route de l’UE, soutenues par une plus grande sensibilisation et un cadre légal. Augmenter la sensibilisation relativement au *mainstreaming* des genres peut contribuer à une plus grande participation des femmes à la vie politique.

L’échange d’information initié au cours de cette Conférence peut être une aide précieuse en tant que plateforme d’évaluation.

L’IPEX

Les Présidents ont reconnu et salué le développement du site web de l’IPEX, pendant sa deuxième année de mise en œuvre. Les nouvelles fonctionnalités, qui permettent une recherche avancée et une souscription, ainsi que les nouvelles brochures de l’IPEX contenant des informations sur la base de données, dans toutes les langues officielles de l’UE, ont été particulièrement appréciées.

Les Présidents ont observé qu’une majorité de parlements nationaux met régulièrement à jour les pages nationales concernant le contrôle de l’UE qu’ils mènent.

Afin d'assurer que l'IPEX voit son rôle accru en tant qu'outil d'échange d'informations en matière de contrôle, surtout dans le cadre du Traité de Lisbonne et dans le cadre du mécanisme de contrôle du principe de subsidiarité et d'application du mécanisme d'alerte précoce, les Présidents:

- Encouragent les parlements nationaux à mettre à jour régulièrement les informations concernant le contrôle qu'ils mènent, en échangeant mutuellement des informations sur les activités de contrôle pertinentes pendant le délai de huit semaines prévu. De plus, les Présidents encouragent les parlements nationaux à inclure des sommaires en anglais ou en français et dans d'autres langues sur les décisions importantes, ainsi que sur les procédures pertinentes de contrôle interne qui ont été menées;
- Sollicitent au Conseil de l'IPEX et aux représentants permanents des parlements nationaux à Bruxelles, ainsi qu'au Secrétariat de la COSAC, d'intensifier leur coopération et leur dialogue afin de mettre en œuvre de meilleures pratiques pour assurer le flux d'information, notamment en ce qui concerne le mécanisme de respect du principe de subsidiarité institué dans le Traité de Lisbonne;
- Invitent la Commission européenne à mettre en ligne dès que possible sur IPEX: des documents présentant les métadonnées importantes, la date d'expiration du délai de huit semaines, ainsi que les avis motivés des parlements nationaux et les réponses de la Commission à ceux-ci;
- Accueillent le Bundestag allemand en tant que membre du Conseil de l'IPEX à partir de septembre 2008.

Les Présidents remercient les Parlements du Danemark, de l'Italie, de la Finlande et de la Suède d'avoir accepté de financer le Représentant de l'information de l'IPEX jusqu'à fin 2008 et ont salué l'appui que le Parlement européen a apporté concernant l'accueil de ce fonctionnaire.

Les Présidents ont remercié les trente-six chambres parlementaires² qui ont déjà soumis leur lettre d'intention afin d'exprimer leur engagement quant au cofinancement du

² Allemagne (Chambre basse), Autriche (Chambre basse et Chambre haute), Belgique (Chambre basse et Chambre haute), Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne (Chambre basse et Chambre haute), Finlande, France (Chambre basse et Chambre haute), Grèce, Hongrie, Irlande (Chambre basse et Chambre haute), Italie (Chambre basse et Chambre haute), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Chambre basse), Pologne (Chambre basse et Chambre haute), Portugal, République Tchèque (Chambre basse et Chambre haute), Roumanie (Chambre basse et Chambre haute), Royaume Uni (Chambre basse et Chambre haute), Slovaquie, Slovénie (Chambre basse), Suède.

Représentant de l'information de l'IPEX et invitent tous les parlements nationaux à prendre part au mécanisme de cofinancement de ce dernier. Les Présidents reconnaissent que ce mécanisme entrera en vigueur en janvier 2009.

Coopération interparlementaire

La Conférence des Présidents salue les travaux du Groupe de travail sur la Coopération interparlementaire, qui a conclu ses travaux concernant une nouvelle version des Lignes directrices sur la Coopération interparlementaire dans l'Union européenne, adoptée par consensus. Les nouvelles Lignes directrices sont un instrument plus flexible, concis et durable et illustrent les développements récents en matière de coopération interparlementaire.

Les nouvelles Lignes directrices représentent également un renforcement du rôle des parlements nationaux et apportent une plus-value à l'effort de coopération interparlementaire au sein de l'UE, en particulier si l'on considère que les parlements nationaux sont la source suprême de légitimité démocratique. La Conférence des Présidents estime que les parlements nationaux doivent renforcer leur coordination, tout en maintenant leur autonomie quand il s'agit de débattre des questions d'intérêt commun et que les mécanismes de coopération mis en place doivent être approfondis.

Assistance aux Parlements des nouvelles démocraties émergentes

Les Présidents se félicitent des efforts déployés et des résultats atteints par la Présidence portugaise dans la poursuite des objectifs fixés par la Conférence des Présidents de Bratislava, concernant l'amélioration de la coopération entre les Parlements de l'UE et les Parlements des nouvelles démocraties émergentes (NDEs).

Les Présidents soulignent la nécessité d'une meilleure coopération entre les Parlements de l'UE et la Commission des NDEs, en particulier dans le cadre des initiatives menées par la Commission européenne pour fournir de l'assistance aux Parlements des nouvelles démocraties émergentes.

Les Présidents ont salué le soutien apporté par l'IPEX relativement aux travaux sur le projet d'assistance aux NDEs, notamment la publication d'un rapport contenant des dossiers de collecte de données sur les projets et les programmes d'assistance aux NDEs, fournis par les parlements nationaux.

Les Présidents approuvent le changement du titre du projet sur les NDEs qui sera dorénavant “Coopération de Parlement à Parlement”.

La Présidence portugaise informera la Commission européenne de l'état actuel d'avancement des travaux sur ce thème et sollicitera également de l'aide quant à la collecte et à la communication réciproques d'informations, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations entre les Parlements de l'UE sur les programmes, les appels d'offre et les demandes d'assistance parlementaire soumis directement aux parlements nationaux.

Les Présidents recommandent à la future Présidence, avec le soutien de la task-force:

- de continuer à exploiter avec la Commission européenne la possibilité d'améliorer la gestion et la participation des parlements nationaux dans les procédures et les projets d'assistance actuels financés par le budget de l'UE;
- de continuer à mettre à jour les informations des parlements nationaux concernant leurs activités d'assistance «De Parlement à Parlement»;
- de prendre les initiatives appropriées afin de maintenir et d'approfondir l'échange d'informations sur ce thème.

Défis et priorités de l'agenda européen

Tenant compte des discussions menées, la Présidence a identifié les défis et priorités suivants pour l'Union européenne:

souligner le fait que l'UE représente un pilier fondamental du système international et encourager tous les dirigeants européens à agir conjointement afin de renforcer le rôle de l'UE dans la communauté mondiale des États;

appeler à la défense de la paix, des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que du respect de la loi internationale, de la stabilité et de la prospérité dans le monde entier et appeler à l'UE pour une contribution à la réalisation effective de ces idéaux;

souligner la nécessité de renforcer la sécurité des citoyens européens et du continent européen, en luttant contre le terrorisme, en assurant la solidarité en termes d'énergie durable dans l'UE, en renforçant la Politique de Défense et de Sécurité européenne, la coopération régionale, le partenariat oriental de l'UE, dans le cadre de la politique européenne de voisinage et en développant le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée;

souligner que le processus de négociation qui concerne l'élargissement doit continuer;

reconnaître l'importance d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, parallèlement aux défis et aux opportunités lancés par l'approche européenne en matière de migration, de la zone Schengen, ainsi que de la stabilité de la zone euro, de l'amélioration de la croissance et de la compétitivité (en promouvant la création de meilleurs emplois et en plus grand nombre), en mettant en œuvre la Stratégie de Lisbonne et en valorisant le marché interne;

encourager l'UE à prendre des initiatives en termes de défense du développement durable et de la cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté, des sources d'énergie alternatives, luttant contre les changements climatiques et, par ailleurs, de la libre circulation de la connaissance au sein de nos sociétés.

Conclusions et clôture de la Conférence

Le Président du Parlement portugais a clôturé les débats de la Conférence en présentant les Conclusions de la Présidence.

La prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne se tiendra à Paris, en février 2009, suivie par la Présidence suédoise en 2010.

Transmission des Conclusions

Les Présidents ont invité la Présidence portugaise à mettre en ligne les Conclusions de la Présidence sur le site web de la Conférence des Présidents et à les transmettre au Président de la Commission européenne, au Président en exercice du Conseil et à la Troïka de la COSAC.